

Avenant du 15 avril 2019 à la convention n° 2016-128R de mécénat passée pour l'abbaye Sainte-Marie entre la Demeure historique et M. Georges d'Anglejan-Chatillon, usufruitier et M. et M^{me} Jérôme d'Anglejan-Chatillon, nus-proprétaires.

Le présent avenant concerne la convention de mécénat n° 2016-128R passée pour l'abbaye Sainte-Marie entre la Demeure historique, M. Georges d'Anglejan-Chatillon, usufruitier, M. et M^{me} Jérôme d'Anglejan-Chatillon, nus-proprétaires, dénommés ci-après « les propriétaires » et signée le 14 mars 2016.

Art. 1^{er}. - Les propriétaires de l'abbaye Sainte-Marie, 14400 Longues-sur-Mer, déclarent sous leur responsabilité que le monument faisant l'objet des travaux prévus dans le cadre de la convention n° 2016-128R est protégé au titre des monuments historiques.

Art. 2. - Le programme de travaux prévu à l'annexe I et à l'annexe III de la convention n° 2016-128R signée le 14 mars 2016, ainsi que le programme de travaux prévu à l'annexe I de l'avenant signé le 18 décembre 2016, sont complétés par l'annexe I du présent avenant.

Art. 3. - Le plan de financement de l'annexe II de la convention n° 2016-128R signée le 14 mars 2016,

ainsi que le plan de financement de l'annexe II de l'avenant signé le 18 décembre 2016, sont complétés en conséquence par l'annexe II du présent avenant.

Art. 4. - Les propriétaires s'engagent à ne pas signer de convention de mécénat portant sur les mêmes travaux que ceux mentionnés à l'annexe I avec d'autres structures habilitées.

La Demeure historique,
Jean de Lambertye
Le propriétaire usufruitier,
Georges d'Anglejan-Chatillon
Les nus-proprétaires,
Jérôme et Isabelle d'Anglejan-Chatillon

Annexe I : Programme de travaux

Le présent avenant concerne les travaux complémentaires de l'abbaye Sainte-Marie de Longues-sur-Mer. Le programme des travaux comprend deux phases. La première phase vise à conforter et à restituer le clos et le couvert de l'église. La seconde phase vise à restaurer les ouvertures et les voûtes intérieures de l'église, ainsi qu'à reprendre la couverture et les gouttières du réfectoire de l'abbaye.

Phase 1 : Travaux de confortement de l'église et restitution de la toiture	Montant HT (€)
Frais d'études sur l'ensemble des travaux église et réfectoire Détails : établissement de la demande de travaux sur bâtiment classé MH, étude BET, Projet de conception générale et Dossier de consultation des entreprises.	36 263,39
TVA 10 %	7 300,86
Sous-total Frais d'études TTC	43 805,15
Échafaudages Détails : Échafaudage de pied toute hauteur sur murs gouttereau, en partie en appui sur toiture bras transept nord + sapine et tout moyen de levage - surface d'échafaudage 330,00 m ² environ	10 900,00
Remaillage partie haute façade occidentale, coulis, remaillage, confortement au droit des surmonts, compris échafaudages de pied	32 700,00
Reprises désordres façades sud et nord 1 ^{re} travée, remaillage de fissure, réparation de pierres, compris échafaudages	32 700,00
Confortement en recherches des maçonneries sur les 3 autres travées, remaillages, compléments, injections de coulis de chaux	50 000,00
Décapage de l'étanchéité bitumineuse et fouille avec soin pour dépose des remplissages en recharge sur voûte et décharge des reins, manutention et évacuation	15 900,00
Reprise d'arases travées 2, 3 et 4 côté sud, maçonnerie de moellon à une face alignée, préparation de support et dressement pour pose des sablières, fourniture et pose de pierre moulurée pour réparation claveaux d'encadrement de baie sectionnée, injection de coulis de chaux pour confortement maçonnerie	11 990,00
Charpente à fermes en résineux, assemblages métalliques, pannes, contreventements, chevronnage, chemin technique pour visite	49 050,00
Voligeage jointif en pin traité et écran de sous-toiture de type Griltex (surface de 260,00 m ²)	12 535,00

Couverture en ardoise épaisse double cloutée (surface de 260,00 m ²)	34 880,00
Zinguerie Détails : bande porte solin, solin, faitage à tuile tige de botte avec embarure, etc.	6 540,00
Sous-total Travaux HT	257 195,00
Honoraires architectes (4,7 %)	15 021,98
Aléas (10 %)	25 719,50
Total Travaux HT	297 936,48
TVA (10 %)	59 587,30
Total Travaux TTC	357 523,78
Sous-total Phase 1 (Frais d'études et Travaux) TTC	401 328,92

Phase 2 : restauration de l'église et du réfectoire	Montant HT (€)
Église : Ouverture des baies bouchées, goutteraux nord et sud avec suivi archéologique, réparations sur les remplages extérieurs, 4 baies, protections extérieures restitution de remplages intérieurs 6 baies	39 760,00
Église : Diverses reprises bras transept nord, compris échafaudage	13 080,00
Église : Piochement des enduits sur les voûtes, rejointoiement en recherche de moellon, remaillage de fissures, nettoyage des pierres des arcs, compris échafaudage	38 150,00
Église : Restauration et confortement des maçonneries intérieures, nettoyages des enduits et polychromies	55 432,00
Église : Mise en place d'un réseau d'éclairage intérieur et extérieur	32 700,00
Réfectoire : Gouttière havraise côté nord et descente ep	4 360,00
Réfection de la couverture d'ardoise	54 500,00
Complément de pierres moulurées pour archivoltes des portes nord et sud	10 900,00
Honoraires architectes	14 592,20
Aléas (10 %)	24 888,20
Total HT	288 362,40
TVA (20 %)	57 672,48
Sous-total Phase 2 (travaux église et réfectoire) TTC	346 034,88

Total phase 1 + phase 2 TTC	747 363,80 €
------------------------------------	---------------------

*** Entreprises réalisant les travaux**

En cours.

- Maître d'œuvre :

Le Moal & Daumas

6, rue de l'Abbé-Carton

75014 Paris

*** Échéancier des travaux**

Études : 2019

Phase 1 : 2020

Phase 2 : 2021.

*** Calendrier prévisionnel de leur paiement**

Règlements au fur et à mesure de l'avancée des études et des travaux (2019-2021).

Le propriétaire usufruitier,
Georges d'Anglejan-Chatillon
Les nus-proprétaires,
Jérôme et Isabelle d'Anglejan-Chatillon

Annexe II : Plan de financement

Financement	%	Montant TTC €
DRAC	40	298 946,00
Conseil départemental	20	149 473,00
Loto du patrimoine 2019	30	224 209,00
Mécénat	5	49 736,00
French heritage society	5	25 000,00
Total	100	747 364,00

Le propriétaire usufruitier,
Georges d'Anglejan-Chatillon
Les nus-propriétaires,
Jérôme et Isabelle d'Anglejan-Chatillon